



SARL AED EXPERTISES
4 ALLEE PIERRE-GILLES DE GENN

33700 MERIGNAC

COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 01/07/2024 AU 30/06/2025

Certifié conforme à l'original

Clémentine BARBA

✓ Certifié par  yousign

GCL BORDEAUX

Inscrite à l'ordre des Experts-Comptables Immeuble Expoburo

SIREN : 793338476

Siège social : 5 RUE DU VERGNE
33000 BORDEAUX

Tel : 05.57.19.33.10

Fax :

Site internet : <http://www.gclnet.fr>

Désignation de l'entreprise : SARL AED EXPERTISES			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 4 ALLEE PIERRE-GILLES DE GENN 33700 MERIGNAC			Durée de l'exercice précédent * 12				
Numéro SIRET * 5 0 0 7 7 8 0 3 0 0 0 1 7 0			Néant ☐ *				
			Exercice N, clos le, 30062025				
			N-1 30062024				
			Brut 1				
			Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
			Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)			AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement*	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC	130 955	78 743	130 191
		Fonds commercial (1)	AH	AI		489 537	489 537
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	14 597	22 950	24 828
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	398 633	288 667	206 290
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	749 516	1 164 078	939 346
		Immobilisations en cours	AV	AW		24 282	41 750
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE		7 287	7 287
		Prêts	BF	BG	32 500	34 300	34 300
		Autres immobilisations financières *	BH	BI		115 911	110 712
TOTAL (II)		BJ	BK	1 326 201	2 225 755	1 984 241	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	88 401	4 542 843	5 164 212
		Autres créances (3)	BZ	CA		1 849 482	4 562 461
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	32 660	418 504	349 127
Comptes de régularisation	DIVERS	Disponibilités	CF	CG	166 794	285 234	
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	38 182	38 182	36 096
	TOTAL (III)		CJ	CK	121 061	7 015 806	10 397 129
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
	Ecart de conversion actif * (VI)		CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	1 447 262	9 241 561	12 381 370	
Renvois : (1) Dont droit au bail:		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	150 211	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise SARL AED EXPERTISES			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :450 450.....)	DA	450 450	450 450
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	45 045	45 045
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	976 277	860 873
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	810 270	465 404
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 282 042	1 821 772
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	207 191	115 424
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	207 191	115 424
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 221 079	1 044 638
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	11 815	1 692
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 801 707	5 551 918
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 726 661	2 242 389
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	991 067	1 603 538
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	6 752 328	10 444 174	
	Ecart de conversion passif *	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	9 241 561	12 381 370	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 954 499	9 723 266
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		39 496	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **SARL AED EXPERTISES**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
								2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	726 487	KE		KF	10 295
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Composants M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3		KS	528 578	KT		KU	158 723
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	1 009 535	KW		KX	304 967	
		Matériel de transport *			KY	17 084	KZ		LA	74	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	468 910	LC		LD	113 023	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH	41 750	LI		LJ	24 282	
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	2 065 857	LO		LP	601 069	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P	7 287	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	177 512	1U		1V	19 825		
TOTAL IV				LQ	184 799	LR		LS	19 825		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	2 977 143	ØH		ØJ	631 189		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	736 782	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencs et am. des constructions			IS		MG		MH	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK	687 300
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencs, aménagements divers			IU		MM		MN	1 314 503
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	17 158
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS		MT	581 933
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	41 750	NA	24 282	
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		
	TOTAL III			IY		NG	41 750	NH	2 625 176	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	
Autres participations			IØ		ØX		ØY			
Autres titres immobilisés			II		2B		2C	7 287		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	14 626	2F	182 711		
TOTAL IV			I3		NJ	14 626	NK	189 998		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	56 376	ØL	3 551 956		

5 bis

**TABLEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/06/2025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SARL AED EXPERTISES**Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL AED EXPERTISES										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	81 931	PF	63 621	PG		PH	145 552		
TOTAL I		RK	81 931	RM	63 621	RN		RO	145 552		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	322 288	QA	76 346	QB		QC	398 633		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	218 259	QE	124 706	QF		QG	342 965		
	Matériel de transport	QH	16 893	QI	227	QJ		QK	17 120		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	321 031	QM	68 400	QN		QO	389 431		
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	878 471	QV	269 678	QW		QX	1 148 150		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	960 402	ØP	333 299	ØQ		ØR	1 293 701		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immob. amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO			
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL AED EXPERTISES							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	115 424	4B	97 191	4C	5 424	4D	207 191
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	115 424	TV	97 191	TW	5 424	TX	207 191
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	32 500	Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	130 681	6U	4 840	6V	47 120	6W	88 401
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	25 373	6Y	16 142	6Z	8 855	7A	32 660
	TOTAL III	7B	188 554	TY	20 982	TZ	55 975	UA	153 561
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	303 978	UB	118 173	UC	61 399	UD
Dont dotations et reprises		{	- d'exploitation	UE	4 840	UF	47 120		
			- financières	UG	16 142	UH	8 855		
			- exceptionnelles	UJ	97 191	UK	5 424		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

Désignation de l'entreprise : SARL AED EXPERTISES										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP	66 800	UR	66 800	US			
	Autres immobilisations financières			UT	115 911	UV	115 911	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	349 116		349 116				
	Autres créances clients			UX	4 282 128		4 282 128				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	2 347		2 347				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	503 142		503 142				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	1 917		1 917				
	Groupe et associés (2)			VC	823 510		823 510				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	518 567		518 567				
	Charges constatées d'avance			VS	38 182		38 182				
	TOTAUX			VT	6 701 620	VU	6 701 620	VV			
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VD					
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VE						
					VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	1 221 079	423 250	706 550	91 279					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 660	1 660							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 801 707	2 801 707							
Personnel et comptes rattachés		8C	450 508	450 508							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	354 816	354 816							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	115 107	115 107							
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	763 233	763 233							
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	42 998	42 998							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	10 154	10 154							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	991 067	991 067							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	6 752 328	VZ	5 954 499	706 550	91 279				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	529 247	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	32			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	315 874	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

Désignation de l'entreprise : SARL AED EXPERTISES						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 30062025	
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	810 270	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option						WF	5 709	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WG		
	Amendes et pénalités						WH		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						WI	19 842	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						WJ	319 941	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE						WL	29 007	
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI						L7	29 007	
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						18		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						ZN		
	Écart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						WN		
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*						WO		
	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)						XR	34 749	
	Zones d'entreprises* (activité exonérée)						WQ	112 952	
	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro						Y1		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y3		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						YI		
	TOTAL I						WR	1 332 470	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WU	8 855	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WV		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WH		
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						WP		
	Produit net des actions et parts d'intérêts : 2A						WW		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						XB		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						16		
	Majoration d'amortissement *						WZ		
	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 quinquies A)						XA		
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)						ZX		
Mesures d'incitation à l'investissement	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)						ZY		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdécies)						XD		
	Entreprises nouvelles 44 sexies						XF		
	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)								
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)								
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)								
	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)								
	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)								
	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)								
	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)								
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS	7 670		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)						XG	53 182	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)								
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)								
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies H)								
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies I)								
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies J)								
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies K)								
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies L)								
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies M)								
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies N)								
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	1 262 763		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						XJ			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	1 262 763		
						XO	0		

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2025

Désignation de l'entreprise <u>SARL AED EXPERTISES</u>			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	416 063
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
VMP - Provisions pour dépréciation	9D	16 142	9E	8 855
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :			16 142	8 855
			↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL AED EXPERTISES										Néant ☐ *			
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
					- Autres réserves	ZD	115 404						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	465 404		Dividendes	ZE	350 000						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
					Report à nouveau	ZG							
TOTAL I			ØF	465 404	TOTAL II		ZH	465 404					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ		8 935					
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance					YT	3 995 332	3 520 121					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	401 183	XQ	506 052	484 317					
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	147 310	146 619					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		ST	3 760 806	4 096 803					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	8 409 499	8 247 860					
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	11 584	27 985					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)			ZS		9Z	129 793	97 858					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	141 377	125 843					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	3 535 297	3 241 571					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	1 517 230	1 432 593					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2024) *					ØB	5 538 337						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	5,16 %	5,96 %					
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0			ZR				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH							
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SARL AED EXPERTISES**Néant ☐ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
	CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))		(A)	(B)	(C)		
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)			(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : **SARL AED EXPERTISES**Néant $\boxed{\times}^*$

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SARL AED EXPERTISES**Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷ .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❺ - ❻
	A 19 % ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D 2025

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL AED EXPERTISES				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4	5				
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A.E.D. EXPERTISES

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique au capital de 450.450 euros

Siège social : 4 Allée Pierre Gilles de Gennes – 33700 MÉRIGNAC

500 778 030 RCS BORDEAUX

DECISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 22 DECEMBRE 2025 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de 810.269,96 euros, de la manière suivante :

- A titre de distribution de dividendes, soit.....350.000 euros bruts,
Attribués en totalité à l'Associée Unique.

Ce dividende sera mis en paiement ce jour.

- Le solde au poste Autres Réserves, soit.....460.269,96 euros

L'Associée Unique a été informée que :

Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 0 euro,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 350.000 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée Unique prend acte que les sommes distribués à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le 30/06/2024

Dividendes distribués	350.000 euros
Dividendes éligibles à l'abattement	0 euros
Dividendes non éligibles à l'abattement	350.000 euros

Exercice clos le 30/06/2023

Dividendes distribués	310.500 euros
Dividendes éligibles à l'abattement	0 euros
Dividendes non éligibles à l'abattement	310.500 euros

Exercice clos le 30/06/2022

Dividendes distribués	107.534,46 euros
Dividendes éligibles à l'abattement	0 euros
Dividendes non éligibles à l'abattement	107.534,46 euros

LA GÉRANCE